

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Secrétariat général de l'assemblée
départementale

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

N/réf. : VG/MJ

Réunion du 14 novembre 2022

RELEVÉ DES DÉCISIONS

*(Les délibérations correspondantes sont publiées dans un recueil
mis à la disposition du public pour consultation dans le hall d'accueil de
l'Hôtel du Département – 39, rue Mazagran – CS 21429 – 53014 LAVAL CEDEX)*

Mise en ligne sur le site internet du Conseil départemental le **14 novembre 2022** :
<http://www.lamayenne.fr>

Le Conseil départemental s'est réuni le **14 novembre 2022**, en **séance publique**, à l'**Hôtel du Département** :

→ à partir de **9h40**, sous la présidence d'Olivier RICHEFOU, son Président :

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Marc ALLAIN, Jacqueline ARCANGER, Christelle AURÉGAN (*jusqu'à 12h55*), Bruno BERTIER, Nicole BOUILLON, Christian BRIAND, Antoine CAPLAN, Magali d'ARGENTRÉ, Nadège DAVOUST, Dominique de VALICOURT, Élisabeth DOINEAU, Christine DUBOIS, Françoise DUCHEMIN, Julie DUCOIN, Gérard DUJARRIER, Sandrine GALLOYER, Christophe LANGOUËT, Stéphanie LEFOULON, Marie-Laure LE MÉE CLAVREUL, Antoine LEROYER, Benoît LION, Aurélie MAHIER, Louis MICHEL, Camille PÉTRON, Gwénaél POISSON, Sylvain ROUSSELET, Jean-François SALLARD, Vincent SAULNIER, Corinne SEGRETAIN, Claude TARLEVÉ, Antoine VALPRÉMIT, Sylvie VIELLE (*à partir de 10h25*)

S'ÉTAIT FAIT EXCUSER : Sylvie VIELLE (*jusqu'à 10h25*)

S'ÉTAIENT FAIT EXCUSER EN AYANT DONNÉ DÉLÉGATION DE VOTE : Christelle AURÉGAN (*à partir de 12h55 - délégation de vote à Jean-François SALLARD*), Joël BALANDRAUD (*délégation de vote à Sandrine GALLOYER*)

Hôtel du département
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 66 53 43
✉ secretariatassemblee@lamayenne.fr

www.lamayenne.fr

➔ à partir de **14h45**, sous la présidence d'Olivier RICHEFOU, son Président :

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Marc ALLAIN, Jacqueline ARCANGER, Bruno BERTIER (*jusqu'à 15h35*), Nicole BOUILLON, Christian BRIAND, Antoine CAPLAN, Nadège DAVOUST, Dominique de VALICOURT, Élisabeth DOINEAU (*jusqu'à 16h40*), Christine DUBOIS, Françoise DUCHEMIN, Julie DUCOIN, Gérard DUJARRIER, Sandrine GALLOYER, Christophe LANGOUËT, Stéphanie LEFOULON (*jusqu'à 16h20*), Marie-Laure LE MÉE CLAVREUL, Antoine LEROYER, Benoît LION, Aurélie MAHIER, Louis MICHEL (*jusqu'à 16h50*), Camille PÉTRON, Gwénaél POISSON, Sylvain ROUSSELET, Jean-François SALLARD, Vincent SAULNIER, Corinne SEGRETAIN (*jusqu'à 15h40*), Claude TARLEVÉ, Antoine VALPRÉMIT, Sylvie VIELLE (*jusqu'à 16h45*)

S'ÉTAIT FAIT EXCUSER : Louis MICHEL (*à partir de 16h50*),

S'ÉTAIENT FAIT EXCUSER EN AYANT DONNÉ DÉLÉGATION DE VOTE : Christelle AURÉGAN (*délégation de vote à Jean-François SALLARD*), Joël BALANDRAUD (*délégation de vote à Sandrine GALLOYER*), Bruno BERTIER (*à partir de 15h35 - délégation de vote à Camille PÉTRON*), Magali d'ARGENTRÉ (*délégation de vote à Gérard DUJARRIER*), Élisabeth DOINEAU (*à partir de 16h40 – délégation de vote à Christophe LANGOUËT*), Stéphanie LEFOULON (*à partir de 16h20 – délégation de vote à Antoine VALPRÉMIT*), Corinne SEGRETAIN (*à partir de 15h40 – délégation de vote à Olivier RICHEFOU*), Sylvie VIELLE (*à partir de 16h45 – délégation de vote à Gwénaél POISSON*)

La séance publique a été dédiée,

- ✓ dans un premier temps :
 - aux rapports relatifs à la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022,

- ✓ dans un second temps :
 - à la présentation du rapport relatif à la situation en matière d'égalité femmes-hommes ;
 - à la présentation du rapport développement durable 2022 ;
 - au débat d'orientations budgétaires pour 2023.

Les décisions prises dans ce cadre par l'Assemblée départementale sont récapitulées ci-après :

➤ **Rapports relatifs à la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 :**

N° du dossier	Objet	Décision en page n°
1-01	<p style="text-align: center;"><i>Mission 1</i> ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES</p> <p>DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL - SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE</p>	8
1-00	<p>DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - MISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Programme gestion budgétaire et financière <ul style="list-style-type: none"> . action <i>contrats de territoire</i> (ajustements de crédits) . action <i>gestion active de la dette départementale</i> (ajustements de crédits) . action <i>prévisions et réalisation budgétaires</i> (ajustements de crédits) ⇒ Programme transformation et innovation <ul style="list-style-type: none"> . action <i>mise en œuvre des plans de transformation</i> (ajustements de crédits) . action <i>maintien du système d'information en condition opérationnelle</i> (inscriptions de crédits) ⇒ Programme gestion mobilière et immobilière <ul style="list-style-type: none"> . action <i>investissement parc immobilier</i> (ajustements de crédits) . actions <i>gestion et investissement des moyens mobiliers et mobilités</i> (inscription de crédits) . action <i>gestion du parc immobilier</i> (inscription de crédits) ⇒ Programme ressources humaines <ul style="list-style-type: none"> . action <i>conditions de travail</i> (inscription de crédits) . action <i>masse salariale</i> (adoption d'une convention relative à la mise en œuvre d'un contrôle allégé en partenariat [CAP] concernant la paie des agents départementaux - ajustement et inscription de crédits) ⇒ Programme élus départementaux <ul style="list-style-type: none"> . actions <i>gestion des indemnités et du statut et mises à disposition de personnel et matériel</i> (inscription de crédits) ⇒ Programme sécurité civile (ajustements de crédits) ⇒ Programme sécurité juridique <ul style="list-style-type: none"> . action <i>assurances</i> (ajustements de crédits) . action <i>conseil juridique</i> (ajustements de crédits) ⇒ Programme communication interne et managériale <ul style="list-style-type: none"> . action <i>développement de l'appartenance et de la cohésion</i> (ajustements de crédits) 	9

N° du dossier	Objet	Décision en page n°
2-00	<p style="text-align: center;">Mission 2 TERRITOIRES</p> <p>DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - MISSION TERRITOIRES</p> <p>⇒ Programme développement local</p> <ul style="list-style-type: none"> . action <i>infrastructures aéroportuaires</i> (inscription de crédits) . action <i>ingénierie d'aménagement du territoire</i> (ajustements de crédits) <p>⇒ Programme santé de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> . action <i>renforcer l'attractivité du territoire auprès des soignants</i> (ajustements de crédits) . action <i>améliorer l'organisation des soins</i> (ajustements de crédits) <p>⇒ Programme habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> . action <i>aides à la pierre du Conseil départemental</i> (ajustements de crédits) . action <i>coordination de la politique départementale de l'habitat</i> (ajustements de crédits) <p>⇒ Programme routes</p> <ul style="list-style-type: none"> . action <i>aménagement de voies douces le long des routes départementales</i> (ajustements de crédits) . action <i>suppression des passages à niveau</i> (ajustements de crédits) . action <i>travaux et entretien du réseau fluvial</i> (ajustements de crédits) . action <i>travaux et sécurité sur le réseau routier départemental</i> (ajustements de crédits) . action <i>travaux neufs sur les liaisons routières stratégiques</i> (ajustements de crédits) <p>⇒ Programme déploiement des équipements et des usages numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> . action <i>développement des usages et services numériques</i> (ajustements de crédits) 	14
3-00	<p style="text-align: center;">Mission 3 PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE</p> <p>DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - MISSION PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE</p> <p>⇒ Programme prévention et protection des enfants et des familles (inscription de crédits - constitution de provisions - convention d'adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) France enfance protégée - ajustement du règlement intérieur des assistants familiaux)</p> <ul style="list-style-type: none"> . action <i>accompagnements spécifiques</i> (inscription de crédits) . action <i>établissements</i> (inscription de crédits - ajustement [SEGUR social]) . action <i>familles d'accueil</i> (inscription de crédits) . action <i>mineurs non accompagnés</i> (inscription de crédits) . action <i>accompagnements spécifiques</i> (ajustements de crédits) 	18
4-00	<p style="text-align: center;">Mission 4 INSERTION ET ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ</p> <p>DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - MISSION INSERTION ET ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ</p> <p>⇒ Programme action sociale de proximité – insertion sociale et professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> . adoption du nouveau programme départemental d'insertion et d'emploi [PDIE] . action <i>allocations revenu de solidarité active (RSA) - contrats aidés</i> (ajustement de crédits) . actions <i>d'insertion professionnelle</i> (ajustements de crédits) . actions <i>d'insertion sociale</i> (ajustements de crédits) . action <i>sociale de proximité - insertion sociale et professionnelle</i> (constitutions et reprises de provisions) 	21

N° du dossier	Objet	Décision en page n°
5-00	<p style="text-align: center;">Mission 5 ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE</p> <p>DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - MISSION ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Programme eau <ul style="list-style-type: none"> . action <i>gestion du lac de Haute-Mayenne</i> (ajustements de crédits) ⇒ Programme déchets et énergie <ul style="list-style-type: none"> . action <i>accompagnement des porteurs de projets</i> (ajustements de crédits) . action <i>connaissance et sensibilisation</i> (ajustements de crédits) . action <i>développement de l'économie circulaire</i> (ajustements de crédits) . action <i>exemplarité de l'institution</i> (ajustements de crédits) ⇒ Programme milieux et paysages <ul style="list-style-type: none"> . action <i>connaissance et sensibilisation</i> (ajustements de crédits) . action <i>préservation et valorisation</i> (ajustements de crédits) . action <i>prévention des inondations</i> (inscription de crédits) ⇒ Programme sécurité sanitaire <ul style="list-style-type: none"> . action <i>interventions et appuis sanitaires</i> (inscription de crédits) . action <i>budget annexe LDA53</i> (inscription de crédits - cf. rapport 5.04) ⇒ Programme mobilités durables <ul style="list-style-type: none"> . action <i>mobilité douce</i> (ajustements de crédits) ⇒ Programme agenda bas carbone <ul style="list-style-type: none"> . action <i>pilotage, connaissances, échanges et sensibilisation</i> (ajustements de crédits) . actions <i>innovantes et exemplaires</i> (ajustements de crédits) . action <i>expérimentations, mobilisation des territoires et des acteurs</i> (ajustements de crédits) ⇒ Programme agriculture <ul style="list-style-type: none"> . action <i>soutien à la promotion et à la valorisation de la production agricole</i> (ajustements de crédits) . action <i>aménagement foncier agricole forestier et environnemental</i> (ajustements de crédits) . action <i>soutien à la promotion et à la valorisation de la production agricole</i> (ajustements de crédits) 	24
5-04	DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES (LDA53)	29
6-00	<p style="text-align: center;">Mission 6 SPORT ET CULTURE</p> <p>DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - MISSION SPORT ET CULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Programme sport <ul style="list-style-type: none"> . action <i>espace Mayenne</i> (ajustements de crédits) . action <i>jeux olympiques et paralympiques 2024</i> (ajustements de crédits - demande de subvention : ball-trap club mayennais de Saint-Loup-du-Gast) . action <i>aides au sport fédéral ou de haut-niveau</i> (partenariat avec le Stade lavallois Mayenne football club (SLMFC) saison 2022-2023) ⇒ Programme culture <ul style="list-style-type: none"> . action <i>cinéma</i> (ajustements de crédits) . action <i>conventions intercommunales d'appui aux projets culturels de territoire</i> (ajustements de crédits) . action <i>création, diffusion et action artistique</i> (ajustements de crédits) . action <i>lecture</i> (ajustements de crédits) 	33

N° du dossier	Objet	Décision en page n°
7-00	<p style="text-align: center;">Mission 7 AUTONOMIE</p> <p>DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - MISSION AUTONOMIE</p> <p>⇒ Programme autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> . action <i>allocations individuelles de solidarité</i> (ajustements de crédits) . action <i>sociale à l'hébergement</i> (ajustements de crédits) . actions <i>partenariales, de prévention, de professionnalisation et d'études</i> (ajustements de crédits) . action <i>plan May'ainés</i> (ajustements de crédits – dotations et reprises sur provisions) 	36
8-00	<p style="text-align: center;">Mission 8 ATTRACTIVITÉ</p> <p>DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - MISSION ATTRACTIVITÉ</p> <p>⇒ Programme attractivité (convention de marque M)</p> <p>⇒ Programme tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> . action <i>enrichir l'offre de qualité des équipements</i> ajustements de crédits) . action <i>autres interventions sur le domaine départemental</i> (ajustements de crédits) . action <i>valorisation touristique de la rivière La Mayenne</i> (ajustements de crédits) <p>⇒ Programme patrimoine</p> <ul style="list-style-type: none"> . action <i>château de Sainte-Suzanne et pays d'art et d'histoire Coëvrons-Mayenne</i> (ajustements de crédits) . action <i>musée Robert Tatin</i> (ajustements de crédits) . action <i>sites Jublains</i> (inscription de crédits) . action <i>archéologie</i> (ajustements de crédits) . action <i>projets patrimoniaux</i> (ajustements de crédits) . action <i>gestion du patrimoine écrit et sonore départemental</i> (ajustements de crédits) <p>⇒ Programme communication</p> <ul style="list-style-type: none"> . action <i>pôle éditorial</i> (ajustements de crédits) 	39
9-00	<p style="text-align: center;">Mission 9 ENSEIGNEMENT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ</p> <p>DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - MISSION ENSEIGNEMENT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ</p> <p>⇒ Programme collèges</p> <ul style="list-style-type: none"> . action <i>crédits de fonctionnement des collèges privés</i> (ajustements de crédits) . action <i>crédits de fonctionnement des collèges publics</i> (ajustements de crédits) . action <i>travaux dans les collèges publics</i> (ajustements de crédits) <p>⇒ Programme enseignement supérieur, recherche et innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> . action <i>accompagnement des établissements d'enseignement supérieur</i> (ajustements de crédits) <p>⇒ Programme jeunesse et citoyenneté</p> <ul style="list-style-type: none"> . action <i>coopération et jumelages internationaux</i> (ajustements de crédits) 	42

➤ **Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes :**

Nicole BOUILLON, Présidente de la commission *administration générale, finances et ressources humaines*, a présenté la synthèse du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

L'Assemblée départementale a pris acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

➤ **Rapport développement durable 2022 :**

Louis MICHEL, Président de la commission *environnement et agriculture*, a présenté le rapport sur la situation du Département en matière de développement durable pour 2022.

Le Conseil départemental a pris acte de cette communication, conformément à l'article L. 3311-2 du Code général des collectivités territoriales.

➤ **Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 :**

Nicole BOUILLON, rapporteur au nom de la commission Administration générale, finances et ressources humaines, a présenté la synthèse budgétaire et fait une présentation synthétique des orientations par mission :

- Administration générale, finances et ressources humaines
- Territoires.
- Prévention et protection de l'enfance
- Insertion et action sociale de proximité
- Environnement et agriculture
- Sport et culture
- Autonomie
- Attractivité
- Enseignement, jeunesse et citoyenneté

Au terme du débat d'orientations budgétaires pour 2023, le Conseil départemental a pris acte de la tenue de celui-ci, conformément à l'article L. 3312-1 du *Code général des collectivités territoriales*.

- o O o -

MISSION 1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL – SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE

Rapporteur : Nicole BOUILLON

Le Conseil départemental :

- ↳ a intégré à la décision modificative n° 2 du budget départemental 2022 les crédits, qui ne figuraient pas au projet présenté, ayant fait l'objet d'une décision de l'Assemblée départementale ;
- ↳ a admis en non-valeur un montant total de créances représentant 11 662,63 € pour le budget principal, 369,19 € pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses complétés de 1 560,37 € pour les créances éteintes et 0,01 € pour celui du traitement des déchets ménagers, pour lesquelles les crédits sont inscrits aux trois budgets ;
- ↳ a mis en réserve des surplus de droits de mutation à titre onéreux, en application du décret n° 2022-1008 du 15 juillet 2022 – art 12, pour un montant maximal autorisé de 13 680 000 € et financé par la reprise sur des provisions constituées les années passées dans le domaine de la solidarité (12 085 967 €) et de l'autonomie (1 600 000 €), étant précisé que cette mise en réserve se traduit par un mouvement comptable interne, sans décaissement, ni encaissement :

PRODUITS DES DROITS DE MUTATION DE 2018 A 2021 (en €)						
LIBELLE	CA 2018	CA 2019	CA 2020	MOYENNE 2018-2020	CA 2021	CA 2021 - MOYENNE 2018-2020
Produit des droits de mutation	29 250 585,84	31 001 579,60	34 544 492,99	31 598 886,14	45 279 250,19	13 680 364,05

- ↳ a approuvé la décision modificative n° 2 du Département pour l'exercice 2022, équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de -9 645 642,54 € en mouvements réels (hors mouvement comptable lié à la mise en réserve du surplus de DMTO) (projet + 500 632 € de recettes complémentaires).

Les crédits inscrits à la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022 sont répartis comme suit par mission :

CP DM2 2022 (mouvements réels en €)			
Mission	Dépenses réelles	Recettes réelles	Charges nettes réelles
Administration générale, Finances et Ressources humaines	-1 733 468,10	-11 603 437,00	9 869 968,90
Territoires	-2 161 728,36	-566 058,63	-1 595 669,73
Prévention et Protection de l'enfance	3 585 871,00	51 177,00	3 534 694,00
Insertion et Action sociale de proximité	-411 357,00	567 318,00	-978 675,00
Environnement et Agriculture	-5 821 396,08	-337 178,20	-5 484 217,88
Sport et Culture	-1 818 144,00	-23 262,00	-1 794 882,00
Autonomie	-456 180,00	2 200 582,00	-2 656 762,00
Attractivité	-329 539,12	-156 333,71	-173 205,41
Enseignement, Jeunesse et Citoyenneté	-499 700,88	221 550,00	-721 250,88
TOTAL GENERAL	-9 645 642,54	-9 645 642,54	0,00

- la décision modificative n°2, dans sa totalité, a été adoptée à la majorité (10 votes contre :
Bruno BERTIER, Christian BRIAND, Antoine CAPLAN,
Nadège DAVOUST, Christine DUBOIS, Stéphanie LEFOULON,
Marie-Laure LE MÉE-CLAVREUL, Antoine LEROYER,
Camille PÉTRON et Antoine VALPRÉMIT) –

Répartition des ajustements opérés par mission comme suit :

1-00 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - MISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Nicole BOUILLON

⇒ **au titre du programme *gestion budgétaire et financière***

→ au titre de l'action *contrats de territoire*

➤ désinscription de 4 000 000 € votés au BP 2022 (nouvelle contractualisation non mise en place en 2022).

→ au titre de l'action *gestion active de la dette départementale*

➤ inscription de 100 000 € nets au titre des intérêts courus non échus dans un contexte de hausse des taux d'intérêts ;

➤ réduction du recours prévisionnel à l'emprunt de 15 740 000 €, l'abaissant ainsi de 52 220 000 € à 36 480 000 €.

→ au titre de l'action *prévisions et réalisations budgétaires*

➤ inscription en dépenses de 764 735 € dont 761 985 € au titre du prélèvement complémentaire relatif au fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ;

➤ inscription en recettes complémentaires d'un montant total de 3 771 369 € correspondant aux ajustements suivants :

✓ + 3 000 000 € au titre du produit des droits de mutation, compte-tenu des recettes réalisées et à venir en 2022

✓ + 347 359 € au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sur la base de la notification 2022 ;

✓ + 421 099 € au titre du dispositif de compensation des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH et RSA) sur la base de la notification définitive 2022

⇒ **au titre du programme *transformation et innovation***

→ au titre de l'action *mise en œuvre des plans de transformation*

➤ restitution de 200 000 € en dépenses d'investissement (report en 2023 de la mise en œuvre de la gestion dématérialisée des subventions et de l'achat d'un logiciel dédié).

→ au titre de l'action *évolution de notre infrastructure*

➤ inscription en séance de 25 000 € au titre de matériel informatique pour les conseillers numériques, financée par restitution d'un montant similaire au sein de la mission *Territoires*, programme *déploiement des équipements et usages numériques*.

→ au titre de l'action *maintien du système d'information en condition opérationnelle*

- inscription d'une recette complémentaire de 200 000 € correspondant à des versements dans le cadre de la mutualisation des systèmes d'information administrative avec le Service départemental de secours et d'incendie.

⇒ **au titre du programme *gestion mobilière et immobilière***

→ au titre de l'action *investissement parc immobilier*

- restitution au total de 1 630 000 € en dépenses d'investissement au titre de travaux dans les bâtiments départementaux ne donnant pas lieu à exécution sur l'année 2022 : Hôtel du Département : (- 90 000 €), Pressoir salé (- 1 540 000 €), étant précisé qu'une réinscription sera opérée au BS 2023.

→ au titre de l'action *gestion du parc immobilier*

- inscription de 5 000 € supplémentaires au titre de la maintenance du DATA Center du site Pressoir salé.

→ au titre des actions *gestion et investissement moyens mobiliers et mobilités*

- ajustements de crédits en dépense comme suit :
 - ✓ + 100 000 € compte tenu de l'augmentation des prix des fournitures et petits matériels ;
 - ✓ + 30 000 € au titre notamment de la régularisation des frais d'auteur (musique d'accueil téléphonique de la collectivité) ;
 - ✓ + 50 000 € en matériels et mobiliers divers.

⇒ **Au titre du programme *ressources humaines***

- inscription de 5 000 € par transfert du programme *élus départementaux* ;

→ au titre de l'action *conditions de travail*

- inscription de 130 000 € en fonctionnement afin de permettre le remboursement des frais de déplacement.

→ au titre de l'action *masse salariale*

- adoption de la convention relative à la mise en œuvre d'un contrôle allégé en partenariat (CAP) à intervenir avec la direction départementale des finances publiques et le service de gestion comptable concernant la paie des agents départementaux et autorisation donnée au Président du Conseil départemental pour signer ladite convention ;
- inscription de crédits de paiement d'un montant total de 2 500 000 € répartis de la manière suivante :
 - ✓ + 870 000 € au titre de l'augmentation de 3,5 % du point d'indice au 1er juillet 2022 ;
 - ✓ + 875 000 € au titre du versement du nouveau complément de traitement indiciaire (CTI) bénéficiant aux personnels médico-sociaux de la direction de la protection maternelle et infantile et aux professionnels exerçant à titre principal des missions « d'accompagnement socio-éducatif » ;
 - ✓ + 100 000 € au titre de l'indemnité inflation gouvernementale (objet d'une compensation intégrale en recettes mais abondement de la masse salariale en dépenses) ;
 - ✓ + 100 000 € au titre de l'évolution du nombre d'apprentis et de la masse salariale associée ;
 - ✓ + 50 000 € au titre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) ;
 - ✓ + 505 000 € au titre des besoins courants.

➤ augmentation des recettes comme suit :

✓ + 155 000 € au titre de la compensation du coût de la prime inflation par l'Etat et des compensations entre collectivités des comptes épargne-temps à l'occasion des mutations des agents ;

✓ + 156 130 € au total au titre de la prise en charge du surcoût de la centrale d'appels pour la vaccination contre la covid-19, le financement des conseillers numériques France Service, l'archéologie préventive, l'assistance technique FSE ;

✓ + 166 555 € au total pour le remboursement de l'impact de l'augmentation du point d'indice par le budget annexe du LDA ou le co-financement par l'association Chanteclair de la formation mutualisée avec le Département au profit des assistants familiaux ;

➤ diminution des recettes comme suit :

✓ - 150 000 € au titre du FARPI (part des recettes de restauration des collèges correspondant aux frais de personnel) ;

✓ - 114 000 € pour le fonds social européen ;

✓ - 48 000 € au titre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

✓ - 21 250 € sur le champ de l'autonomie pour le financement des MAIA.

⇒ **au titre du programme *élus départementaux***

➤ transfert de 5 000 € vers le programme *ressources humaines*.

→ au titre des actions *gestion des indemnités et du statut et mises à disposition de personnel et de matériel*

➤ inscription d'un montant total de 38 300 € (+ 23 000 € au titre des indemnités des élus impactées par la réévaluation du point d'indice ; + 10 000 € pour les frais de déplacements et + 5 300 € pour les rémunérations des collaborateurs de groupes politiques - réévaluation du point d'indice et mise en œuvre de la Gipa).

⇒ **Au titre du programme *sécurité civile***

→ au titre de l'action *service départemental d'incendie et de secours*

➤ inscription de 600 000 € pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (soutien de son niveau d'autofinancement impacté par la réévaluation du point d'indice, l'inflation sur les moyens de fonctionnement et une hausse sensible du nombre d'interventions).

⇒ **Au titre du programme *sécurité juridique***

→ au titre des actions *assurances et conseil juridique*

➤ inscription en recettes de 28 128 € découlant de l'indemnisation des assureurs pour des sinistres occasionnés au Département ;

➤ inscription en dépenses de 5 000 € correspondant à des honoraires dans le cadre de conseils.

⇒ **Au titre du programme *communication interne et managériale***

→ au titre de l'action *développement de l'appartenance et de la cohésion*

- diminution des recettes de 2 000 € du fait de l'annulation de l'arbre de Noël 2021 et des recettes attendues à ce titre (participation financière du SDIS et CDG53).

Les crédits votés dans le cadre de la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022 au titre de la mission *Administration générale, finances et ressources humaines* sont récapitulés ci-après :

DONNÉES BUDGÉTAIRES EN CRÉDITS DE PAIEMENT		
Dépenses		
Section	Programme	Nouveaux crédits de paiement (augmentation ou diminution)
Fonctionnement	Élus départementaux	33 300,00 €
	Gestion budgétaire et financière	14 554 735,90 €
	Gestion mobilière et immobilière	141 000,00 €
	Ressources humaines	2 635 000,00 €
	Sécurité civile	600 000,00 €
	Sécurité juridique	5 000,00 €
	Transformation et innovation	312,00 €
Fonctionnement		17 969 347,90 €
Investissement	Gestion budgétaire et financière	-4 257 816,00 €
	Gestion mobilière et immobilière	-1 580 000,00 €
	Transformation et innovation	-175 000,00 €
Investissement		-6 012 816,00 €
Total mission <i>Administration générale finances et ressources humaines</i>		11 956 531,90 €

Recettes		
Section	Programme	Nouveaux crédits de paiement (augmentation ou diminution)
Fonctionnement	Communication interne et managériale	-2 000,00
	Gestion budgétaire et financière	3 412 281,00 €
	Ressources humaines	139 066,00 €
	Sécurité juridique	28 128,00 €
	Transformation et innovation	200 000,00 €
Fonctionnement		3 777 475,00 €
Investissement	Gestion budgétaire et financière	-15 380 912,00 €
Investissement		-15 380 912,00 €
Total mission Administration générale finances et ressources humaines		-11 603 437,00 €

MISSION 2 TERRITOIRES

2-00 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - MISSION TERRITOIRES

Rapporteur : Vincent SAULNIER

⇒ **au titre du programme *développement local***

→ au titre de l'action *infrastructures aéroportuaires*

➤ inscription en dépenses de 12 250 € correspondant au cofinancement d'une partie du coût de l'audit réalisé à la suite du renouvellement des instances de décision et de direction du syndicat mixte de l'aéroport Laval-Mayenne ;

→ au titre de l'action *ingénierie d'aménagement du territoire*

➤ inscription en dépenses de fonctionnement de :

✓ 25 500 € dans le cadre de la participation du Département à l'organisation de la cérémonie organisée tous les 4 ans par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) mettant en œuvre une action valorisant la création et l'innovation dans les domaines de l'architecture et de l'aménagement dans le département ;

✓ 50 000 € destinés à l'étude d'une foncière départementale ayant pour objectif de faciliter la mise en œuvre des politiques publiques sur les champs d'intervention du Département (personnes âgées, en situation de handicap, protection de l'enfance... ;

➤ restitution de 72 330 € en investissement et 41 966 € en fonctionnement dans le cadre d'ajustements opérés au titre de la participation du Département au Plan corps de rue simplifié (PCRS) porté par Territoire d'énergie Mayenne (TEM).

⇒ **au titre du programme *santé de proximité***

→ au titre de l'action *renforcer l'attractivité du territoire auprès des soignants*

➤ restitution de 75 000 € en dépenses de fonctionnement au titre des aides financières allouées aux internes en médecine générale et odontologie réalisant leurs stages en Mayenne (bourses et hébergement), au vu de la mobilisation de l'enveloppe dédiée ;

→ au titre de l'action *améliorer l'organisation des soins*

➤ restitution de 400 000 € en dépenses de fonctionnement compte tenu du décalage dans le temps et de la réalisation partielle de plusieurs actions prévues (accompagnement de porteurs de projet pour la mise en place de solutions innovantes de prises de soins, dispositif pour favoriser le déploiement de nouvelles professions).

⇒ **au titre du programme *habitat***

→ au titre de l'action *aides à la pierre du Conseil départemental*

- restitution de 100 000 € en dépenses d'investissement correspondant à des crédits dédiés à soutenir les investissements dans les habitats jeunes et résidences sociales qui ne pourront être engagés en 2022.

→ au titre de l'action *coordination de la politique départementale de l'habitat*

- restitution de 9 871 € en dépenses de fonctionnement suite au report du carrefour de l'habitat du fait de la contractualisation du *Plan départemental de l'habitat et de l'hébergement* (PD2H) et de la somme de 150 € destinée au financement des ateliers universitaires ;
- diminution des recettes de 5 000 € attendues de l'État pour l'organisation d'évènements autour de la politique départementale de l'habitat.

⇒ **au titre du programme *routes***

- création d'une nouvelle action nommée *aménagement de voies douces le long des routes départementales* et inscription sur cette dernière de :
 - ✓ 2 552 017,56 € en autorisation de programme par transfert de crédits initialement positionnés sur l'action *mobilités douces* du programme *mobilité durable* de la mission *environnement et agriculture* ;
 - ✓ 605 017,56 € en crédits de paiement, étant précisé que la couverture des restes à financer correspondant (1 947 000 €) sera proposée au budget supplémentaire 2023 ;
- ajustement en séance en autorisation de programme et crédits de paiement de :
 - ✓ - 300 000 € prélevés sur l'action *mobilité douces* pour financer la hausse des révisions de prix au titre du contournement de Château-Gontier-sur-Mayenne ;
 - ✓ - 200 000 € prélevés sur l'opération de contournement de Cossé-le-Vivien et réaffectation sur le contournement de Château-Gontier-sur-Mayenne

→ au titre de l'action *suppression des passages à niveau*

- inscription complémentaire de 7 237,20 € en section d'investissement pour des acquisitions foncières et restitution de 4 000 € de crédits de fonctionnement destinés à des frais d'enquête ;
- diminution des recettes inscrites au titre de la participation de l'État (- 50 000 €), de la Région (- 30 000 €) et de la Communauté de communes des Coëvrons (- 30 147,63 €) au vu de l'avancement de l'opération de suppression des passages à niveau de Neau et Brée.

→ au titre de l'action *travaux et entretien du réseau fluvial*

- restitution de 210 000 € de crédits destinés à des travaux de modernisation des ouvrages de navigation, compte-tenu du décalage des travaux en tout début d'année 2023 et étant précisé que la couverture des restes à financer correspondants sera proposée au budget supplémentaire 2023.

→ au titre de l'action *travaux et sécurité sur le réseau routier départemental*

- restitution de 1 689 961,09 € de crédits ne pouvant être mandatés en 2022 étant précisé que la couverture des restes à financer correspondants sera proposée au budget supplémentaire 2023, concernant notamment des travaux et opérations reportés, dont des travaux d'amélioration des routes départementales concertées avec les communes et EPCI (1 231 761,09 €), des accompagnements de projets communaux (70 000 €), des travaux sur des ouvrages d'art (155 000 €) et des travaux d'entretien de chaussée (233 200 €) ;
- inscription en recettes d'une régularisation de révisions sur exercice antérieur de 108,61 €.

→ au titre de l'action travaux neufs sur les liaisons routières stratégiques

- restitution de 51 231,26 € en investissement (autorisation de programme et crédits de paiement) et de 13 575 € en fonctionnement du fait de la non inscription au plan routier départemental 2022-2028 de l'opération d'aménagement d'une liaison entre la RD900 et la RD31 sur les communes de Changé et de Saint-Berthevin et inscription de 122 000 € correspondant au solde de la participation de Laval agglomération
- restitution de 482 851,72 € de crédits d'investissement qui ne pourront pas être mandatés en 2022, étant précisé que la couverture des restes à financer correspondants sera proposée au budget supplémentaire en 2023, concernant des crédits d'études et la constitution de réserves foncières pour les projets à l'étude ;
- restitution de 7 568,96 € de crédits d'acquisitions inscrits pour le contournement d'Ernée.
- inscription de crédits nouveaux :
 - ✓ + 8 000 € en investissement correspondant à des compléments de crédits pour le paiement à la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier du premier acompte au titre de la convention relative à la création de la liaison douce, entre la limite d'agglomération et le contournement de Château-Gontier-sur-Mayenne (2 000 €), ainsi que pour la régularisation de réserves foncières (6 000 €).
 - ✓ + 15 371,91 € en fonctionnement pour le financement de la prolongation (jusqu'au 31 décembre 2022), du dispositif de gratuité entre les deux échangeurs lavallois de l'A81 (13 000 €), de l'indemnité d'allongement de parcours d'un agriculteur dans le cadre du contournement de Cossé-le-Vivien (1 907,86 €) et des intérêts moratoires pour un marché de l'opération de contournement de Château-Gontier-sur-Mayenne (464,04 €).
- régularisation des montants de recettes inscrits au budget primitif :
 - ✓ + 78 576,52 € de régularisation d'avances sur marché de travaux ;
 - ✓ + 958,06 € de régularisation de révisions sur exercice antérieur ;
 - ✓ + 99 860,17 € correspondant à un remboursement à l'un des co-traitants du marché de construction du viaduc sur *la Mayenne* (un montant équivalent étant imputé au mandataire) ;
 - ✓ - 765 600 € dans le cadre du décalage de l'appel de fonds attendus de la Communauté de communes du pays de Château-Gontier-sur-Mayenne qui sera adressé en 2023 ;
 - ✓ + 6 500 € en fonctionnement pour la participation de Laval agglomération au test de gratuité de l'A81 suite à la prolongation du dispositif.

→ au titre du programme routes

- inscription en recette d'un montant total de 6 698,58 € (arrondis à 6 699 €) de reprise sur une provision constituée en 2020 pour des titre émis en 2015/2016 (redevances d'occupation du domaine public fluvial) au nom de la Société armoricaine d'électricité, la somme ayant été recouvrée.

⇒ **au titre du programme *déploiement des équipements et usages numériques***

→ au titre de l'action développement des usages et services numériques

- restitution de 1 600 € dans le cadre des subventions d'installation d'équipements de réception d'internet par voie satellitaire (absence de demandes cette année) ;
- restitution en séance de 25 000 € au titre du matériel technique et affectation de cette somme au sein du programme *transformation et innovation* de la mission *administration générale, ressources humaines et finances* (mission 1) pour l'achat de matériel informatique à destination des conseillers numériques.

Les crédits votés dans le cadre de la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022 au titre de la mission *Territoires* sont récapitulés ci-après :

DONNÉES BUDGÉTAIRES EN CRÉDITS DE PAIEMENT		
Dépenses		
Section	Programme	Nouveaux crédits de paiement (augmentation ou diminution)
Fonctionnement	Développement local	45 784,00 €
	Habitat	-10 021,00 €
	Routes	35 396,91 €
	Santé de proximité	-475 000,00 €
Fonctionnement		-403 840,09 €
Investissement	Déploiement des équipements et des usages numérique	-26 600,00 €
	Développement local	-72 330,00 €
	Habitat	-100 000,00 €
	Routes	-1 558 958,27 €
Investissement		-1 757 888,27 €
Total mission Territoires		-2 161 728,36 €

Recettes		
Section	Programme	Nouveaux crédits de paiement (augmentation ou diminution)
Fonctionnement	Habitat	-5 000,00 €
	Routes	13 199,00 €
Fonctionnement		8 199,00 €
Investissement	Routes	-574 257,63 €
Investissement		-574 257,63 €
Total mission Territoires		-566 058,63 €

MISSION 3 PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

3-00 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - MISSION PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Rapporteur : Julie DUCOIN

Le Conseil départemental :

- ↳ a adopté le règlement intérieur des assistants familiaux modifié, tel que présenté ;
- ↳ a approuvé les termes de la convention d'adhésion du Département au Groupement d'Intérêt Public France enfance protégée telle que présentée et a autorisé le Président du conseil départemental à signer ladite convention ;

⇒ **au titre du programme *prévention et protection des enfants et des familles***

- inscription de 50 000 € de recettes correspondant aux annulations de mandats sur exercices antérieurs (chapitre 77) et de 1 176,44 € (arrondis à 1 177 €) de reprise sur provisions pour « impayés » constituées en 2021 au titre des participations parentales (2 dossiers concernés) ;
- constitution de provisions réglementaires pour un montant de 6 698,02 € (soit une dépense arrondie à 6 699 € inscrite à la présente DM2), concernant deux dossiers de participations de parents au titre de l'aide sociale à l'enfance).

→ **au titre de l'action *accompagnements spécifiques***

- inscription de 1 360 000 € en dépenses de fonctionnement pour faire face à la hausse du coût de prise en charge des jeunes accueillis au sein des structures spécifiques et/ou hors département et de 9 000 € concernant les frais d'entretien et de maintenance des maisons d'accueil ;
- restitution de 20 000 € non engagés en investissement sur les crédits destinés aux travaux dans les maisons d'accueil ;
- inscription en séance de 2 000 € pour les cautions en matière d'hébergement (chapitre 27) au vu des dépenses attendues d'ici la fin 2022.

→ au titre de l'action établissements

- inscription de 675 000 € en dépenses de fonctionnement répartis comme suit :
 - ✓ hébergement collectif et suivi externalisé de jeunes par l'association Inalta, pôle d'accueil diversifié pour adolescents (256 000 €) ;
 - ✓ remboursement des frais d'accueil aux autres départements dans le cadre des dessaisissements (240 000 €) ;
 - ✓ accueil des fratries et de jeunes dits « cas complexes » au sein des MECS temporaires Domino (134 000 €)
 - ✓ hausse des frais de transport (45 000 €) liée à l'augmentation du nombre d'enfants et jeunes accueillis hors département ;
- inscription en séance de 658 172 € au titre des mesures du Ségur social prévoyant une revalorisation salariale de 183 € net mensuel (soit 238 € brut/439 € brut chargé) à certains professionnels socio-éducatifs, mesure s'imposant au Département en tant qu'autorité de tarification d'établissements, services habilités accompagnant les publics vulnérables des secteurs de la protection de l'enfance et étant précisé que cette somme sera financée à due concurrence par redéploiement de crédits de la mission *administration générale, finances et ressources humaines* vers cette mission *prévention, protection des enfants et des familles*.

→ au titre de l'action familles d'accueil

- inscription de crédits complémentaires à hauteur de 490 000 € (impact de la hausse du SMIC, versement de la prime inflation, rémunération, surcote lié à la loi Taquet) et de 95 000 € concernant l'ajustement des indemnités kilométriques et la hausse des frais de transport des enfants accueillis.

→ au titre de l'action mineurs non accompagnés

- inscription de 310 000 € correspondant aux dépenses d'hébergement.

Les crédits votés dans le cadre de la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022 au titre de la mission *Prévention et protection de l'enfance* sont récapitulés ci-après :

DONNÉES BUDGÉTAIRES EN CRÉDITS DE PAIEMENT		
Dépenses		
Section	Programme	Nouveaux crédits de paiement (augmentation ou diminution)
Fonctionnement	Prévention et protection des enfants et des familles	3 603 871,00 €
Fonctionnement		3 603 871,00 €
Investissement	Prévention et protection des enfants et des familles	-18 000,00 €
Investissement		-18 000,00 €
Total mission <i>Prévention et protection de l'enfance</i>		3 585 871,00 €

Recettes		
Section	Programme	Nouveaux crédits de paiement
Fonctionnement	Prévention et protection des enfants et des familles	51 177,00 €
Fonctionnement		51 177,00 €
Total mission <i>Prévention et protection de l'enfance</i>		51 177,00 €

MISSION 4

INSERTION ET ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ

4-00 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - MISSION INSERTION ET ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ

Rapporteur : Gwénaél POISSON

⇒ **au titre du programme *action sociale de proximité – insertion sociale et professionnelle***

➤ approbation du nouveau programme départemental d'insertion et d'emploi (PDIE) composé de 2 orientations et 10 axes et intégrant de nouvelles actions par rapport au précédent programme : Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)/accompagnement socioprofessionnel du public en situation de handicap/accompagnement socioprofessionnel des moins de 25 ans/plateforme d'orientation/les Services Territoriaux d'Insertion (STI)/le forum des clés pour réussir/le territoire zéro chômeur de longue durée :

- Orientation 1 : Environnement de la personne
 - Axe 1 : Santé
 - Axe 2 : Mobilité
 - Axe 3 : Logement
 - Axe 4 : Développement des compétences et accès aux droits
 - Axe 5 : Accompagnement
- Orientation 2 : Emploi et reprise d'activité
 - Axe 6 : Faciliter l'accès et le retour à l'emploi
 - Axe 7 : Encourager la mise en situation d'activité
 - Axe 8 : Soutenir financièrement l'insertion professionnelle
- Orientation 3 : Des territoires au cœur des initiatives
 - Axe 9 : Optimiser la gouvernance
 - Axe 10 : Soutenir la création d'initiatives locales

➤ constitution de provisions réglementaires pour un montant de 27 642,59 € (soit une dépense arrondie à 27 643 € inscrite à la présente DM2), concernant 4 dossiers d'indus d'allocations RSA (revenu de solidarité active) ;

➤ reprise de provisions constituées les années précédentes au titre, d'une part, d'indus RMI-RSA (14 402,65 € arrondis à 14 403 €), pour lesquels des recouvrements ont été obtenus, d'autre part, de garanties d'emprunts effectuées pour Emmaüs 53, ALFJT Laval, Foyer jeunes travailleurs « Copainville » de Mayenne, FJT « l'Iliade » de Château-Gontier (soit 6 690 € au total) ;

➤ inscription en séance d'une recette de 390 632 € au titre de la contractualisation conclue avec l'État dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté.

→ au titre de l'action allocations RSA - contrats aidés

- réduction des dépenses de fonctionnement à hauteur de 302 000 € au vu du réalisé (- 50 000 € au titre des contrats aidés et -252 000 € au titre des allocations RSA socle) ;
- inscription de 155 000 € en recettes au vu des sommes encaissées dans le cadre du recouvrement des indus RSA ;
- reprise de provisions à hauteur de 12 085 967 €, en lien avec un mouvement comptable interne sans décaissement ni encaissement, permettant sur le programme *gestion budgétaire et financière* (mission 1), de mettre en réserve le surplus de droits de mutation (DMTO) et d'affecter la somme au compte règlementaire et désormais dédié de la nomenclature M 57. La dépense de fonctionnement est ainsi compensée, en recette de fonctionnement, par la reprise des provisions constituées les années passées dans le domaine de la solidarité et de l'autonomie.

→ au titre des actions d'insertion professionnelle

- restitution d'un montant total de 117 000 € de crédits de fonctionnement au vu du réalisé :
 - ✓ - 50 000 € concernant le dispositif de bourses personnelles
 - ✓ - 18 000 € au titre de la convention d'accompagnement du Plan local pour l'insertion et l'emploi – PLIE (Laval Agglo)
 - ✓ - 14 000 € au titre de l'accompagnement des bénéficiaires du PLIE (FSE) ;
 - ✓ - 25 000 € au titre du Parcours retour à l'emploi (chantiers d'avenir) PLIE ;
 - ✓ - 10 000 € au titre de la subvention « FACE » transférée vers le programme *prévention, protection des enfants et des familles*

→ au titre des actions d'insertion sociale

- réduction des dépenses de fonctionnement à hauteur de 20 000 € au vu du reste à réaliser (aides individuelles à la mobilité) ;
- inscription de 593 € en recettes de fonctionnement pour couvrir une recette encaissée (annulation de mandats sur exercices antérieurs).

Les crédits votés dans le cadre de la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022 au titre de la mission *Insertion et action sociale de proximité* sont récapitulés ci-après :

DONNÉES BUDGÉTAIRES EN CRÉDITS DE PAIEMENT		
Dépenses		
Section	Programme	Nouveaux crédits de paiement
Fonctionnement	Action sociale de proximité - Insertion sociale et professionnelle	-411 357,00 €
Fonctionnement		-411 357,00 €
Total mission <i>Insertion et action sociale de proximité</i>		-411 357,00 €

Recettes

Section	Programme	Nouveaux crédits de paiement
Fonctionnement	Action sociale de proximité - Insertion sociale et professionnelle	12 653 285,00 €
Fonctionnement		12 653 285,00 €
Total mission <i>Insertion et action sociale de proximité</i>		12 653 285,00 €

MISSION 5 ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

5-00 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - MISSION ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

Rapporteur : Louis MICHEL

⇒ **au titre du programme *eau***

→ au titre de l'action *gestion du lac de haute Mayenne*

- inscription de 16 000 € en dépenses de fonctionnement afin de couvrir l'intégralité des dépenses sur l'observatoire de la qualité de l'eau du lac en 2022 (prestation complémentaire visant à récupérer et à exploiter l'ensemble des données produites par d'autres organismes) ;
- restitution de 6 320,96 € en investissement au titre de la réalisation de travaux sur le barrage de Saint-Fraimbault-de-Prières.

⇒ **au titre du programme *déchets et énergie***

→ au titre de l'action *accompagnement des porteurs de projets*

- restitution de crédits comme suit, au vu de l'état d'avancement de différents dispositifs :
 - ✓ - 10 000 € en fonctionnement, au titre de l'enveloppe pouvant être mobilisée par les EPCI pour mener à bien des actions de communication en faveur de la promotion des énergies renouvelables thermiques ;

En investissement :

- ✓ - 25 000 € au titre de l'enveloppe dédiée à l'aide à la restructuration des déchetteries ;
- ✓ - 15 000 € pour l'installation de chaudière bois déchiqueté par les porteurs publics ;
- ✓ - 100 000 € au titre des crédits et des recettes associées pour la gestion déléguée des aides COTER 2 pour les porteurs de projet publics ;
- ✓ - 5 000 € au titre des recettes associées au subventionnement par l'ADEME des études proposées aux porteurs de projets publics pour favoriser l'émergence de projets d'ENR thermiques ;
- ✓ - 700 000 € pour le soutien aux travaux de lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du Pacte - 15 ;
- ✓ - 2 000 000 € dans le cadre des aides à la rénovation énergétique, dispositif qui entrera normalement en vigueur en 2023.

→ au titre de l'action *connaissance et sensibilisation*

➤ restitution de 24 000 € en dépenses de fonctionnement :

- 15 000 € au titre du soutien à des partenaires privés en lien avec les énergies renouvelables et l'économie circulaire ;
- 9 000 € pour le plan de communication de soutien au programme COTER 2, suite à la mise en place d'outils réalisés principalement en interne.

→ au titre de l'action *développement de l'économie circulaire*

➤ réduction de 17 000 € des recettes de fonctionnement dans le cadre du versement de l'aide de la Région liée au projet de matériauthèque (solde versé qu'à la fin de l'expérimentation en 2023).

→ au titre de l'action *exemplarité de l'institution*

➤ inscription de 3 000 € en fonctionnement au titre de l'accompagnement du suivi des consommations énergétiques dans quelques bâtiments (inflation du coût des capteurs) ;

➤ diminution de 10 500 € dans le cadre du Challenge CUBE.S, aucun collègue n'ayant souhaité s'engager pour cette troisième année de concours.

⇒ **au titre du programme *milieux et paysages***

→ au titre de l'action *connaissance et sensibilisation*

- inscription en dépenses de 50 000 € au titre de la réalisation des inventaires naturalistes sur la Corniche de Pail et de 21 000 € en recettes (DREAL) ;
- inscription en recettes de 15 015,90 € correspondant à la subvention européenne reçue pour les travaux réalisés sur la Corniche de Pail et de 901 € au titre des recettes régionales finalement perçues.

→ au titre de l'action *préservation et valorisation*

- diminution de 25 000 € en investissement au titre des travaux de restauration des landes sur la Corniche de Pail ;
- ajustements comme suit en investissement concernant les dispositifs d'aide suivants, afin de répondre aux différentes demandes :
 - ✓ + 40 000 € pour la restauration des cours d'eau
 - ✓ - 60 000 € pour les démarches territoriales intégrées en faveur du bocage en phase de démarrage ;
 - ✓ - 20 000 € pour les aides ponctuelles au bocage
- ajustement de - 917,90 € en recettes de fonctionnement au titre de la location de terrains agricoles (3 000 € prévus et 2 082,10 € perçus).

→ au titre de l'action *prévention des inondations*

➤ inscription de 97 459,19 € en recettes d'investissement au titre de la participation du FEDER aux travaux conduits sous maîtrise d'ouvrage du Département sur la commune de Montjean entre les RD 32 et RD 120 afin de résorber les inondations récurrentes.

⇒ **au titre du programme *sécurité sanitaire***

→ au titre de l'action *interventions et appuis sanitaires*

- inscription en dépenses de 10 000 € dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat à intervenir avec le Groupement Technique Vétérinaire de la Mayenne (GTV53) et visant à accompagner la profession et autorisation donnée au Président du Conseil départemental pour signer cette convention.

→ au titre de l'action *budget annexe LDA53*

- inscription de 150 000 € en dépenses de fonctionnement en lien avec le contexte (hausse du point d'indice de rémunération, coûts des consommables, carburants..) avec pour corollaire une augmentation de la subvention d'équilibre et une reprise sur provisions pour dépréciations des actifs circulants (cf.5-04 bis).

⇒ **au titre du programme *mobilités durables***

→ au titre de l'action *mobilités douces*

- transfert de 2 852 017,76 € en dépenses d'investissement et de 380 000 € en recettes vers le programme *routes* (mission 2) au titre des crédits dédiés aux aménagements cyclables en bord de routes départementales ;
- inscription en investissement de 600 000 € supplémentaires au titre du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos électriques (au regard des demandes formulées) et de 25 000 € pour l'achat de vélos électriques destinés aux bénéficiaires de la plateforme mobilité.

→ au titre de l'action *animation, sensibilisation*

- inscription d'une recette de fonctionnement complémentaire de 31 363,61 € , correspondant au versement du solde de l'ADEME pour le projet retenu à l'AMI France mobilité.

⇒ **au titre du programme *agenda bas carbone***

→ au titre de l'action *pilotage, connaissances, échanges et sensibilisation*

- restitution de 10 000 € en fonctionnement sur la ligne de crédits dédiée à la communication (outils réalisés en partie, en interne).

→ au titre de l'action *actions innovantes et exemplaires*

- restitution de 30 000 € dans le cadre des actions de formation interne aux enjeux climatiques (déploiement auprès d'un plus grand nombre d'agents programmé pour début 2023).

→ au titre de l'action *expérimentations, mobilisation des territoires et des acteurs*

- restitution de 600 000 € en investissement des crédits initialement dédiés au déploiement du réseau de gaz en lien avec la méthanisation.

⇒ **au titre du programme *agriculture***

→ au titre de l'action *accompagner une agriculture pérenne*

- restitution de 3 000 € dans le cadre du partenariat avec le CIVAM bio Mayenne, le solde de la subvention allouée n'intervenant qu'en 2023.

→ au titre de l'action aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE)

- ajustement comme suit des crédits liés à l'adaptation des opérations d'aménagement foncier en cours aux besoins réels :
 - ✓ AFAFE relatif à la déviation sud d'Ernée : restitution de 2 000 € en fonctionnement (enquête publique organisée en 2023 plutôt que fin 2022) ;
 - ✓ AFAFE relatif à la déviation de Cossé-le-Vivien : inscription de 5 000 € en fonctionnement (frais de soultes et d'indemnités agricoles) et de 7 920 € en investissement (ajustements liés au marché de plantations et de maîtrise d'œuvre) ;
 - ✓ AFAFE relatif à la suppression des passages à niveau de Neau, Brée et au contournement de Montsûrs : restitution de 2 413 € en fonctionnement et de 140 000 € en investissement (décalage d'une partie de la phase de classement des sols en 2023) ;
 - ✓ AFAFE relatif à la LGV Bretagne-Pays de la Loire et besoins de regarnir les plantations de mauvaise qualité : restitution de crédits d'investissement à hauteur de 46 000 € (démarrage tardif du diagnostic des 4 lots déficients)
 - ✓ AFAFE à vocation qualité de l'eau : restitution d'un crédit d'investissement de 40 000 € et d'un crédit de fonctionnement de 2 000 € (phase de sensibilisation lancée en 2023).

→ au titre de l'action soutien à la promotion et à la valorisation de la production agricole

- restitution de 865 € au titre du soutien aux agriculteurs présents au salon international de l'agriculture et de 3 256,07 € au titre du dispositif d'aide « Transformation et commercialisation des produits agricoles à la ferme ».

Les crédits votés dans le cadre de la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022 au titre de la mission *Environnement et agriculture* sont récapitulés ci-après :

DONNÉES BUDGÉTAIRES EN CRÉDITS DE PAIEMENT		
Dépenses		
Section	Programme	Nouveaux crédits de paiement (augmentation ou diminution)
Fonctionnement	Agenda bas carbone ABC	-40 000,00 €
	Agriculture	-4 678,00 €
	Déchets et énergies	-41 500,00 €
	Eau	16 000,00 €
	Milieus et paysages	-25 000,00 €
	Sécurité sanitaire	158 456,71 €
Fonctionnement		63 278,71 €
Investissement	Agenda bas carbone ABC	-600 000,00 €
	Agriculture	-221 336,07 €
	Déchets et énergies	-2 840 000,00 €
	Eau	-6 320,96 €
	Milieus et paysages	-10 000,00 €
	Mobilités durables	-2 227 017,76 €
Investissement		-5 884 674,79 €
Total mission <i>Environnement et agriculture</i>		-5 821 396,08 €

Recettes		
Section	Programme	Nouveaux crédits de paiement (augmentation ou diminution)
Fonctionnement	Déchets et énergies	-17 000,00 €
	Milieux et paysages	-16,90 €
	Mobilités durables	31 363,61 €
Fonctionnement		14 346,71 €
Investissement	Déchets et énergies	-105 000,00 €
	Milieux et paysages	133 475,09 €
	Mobilités durables	-380 000,00 €
Investissement		-351 524,91 €
Total mission <i>Environnement et agriculture</i>		-337 178,20 €

5-04 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 – BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES (LDA53)

Rapporteur : Louis MICHEL

Le Conseil départemental a :

☞ approuvé les modifications apportées au budget primitif 2022 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses (LDA53), détaillées dans le rapport 5-04, et adopté la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 dudit budget annexe qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 150 000 € en mouvements réels.

☞ inscrit en recette 1 543,29 € afin de prendre en compte les reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants (admissions en non-valeur de certains titres de recettes) ;

Le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses, détaillé ci-dessous, est ainsi porté à 5 227 439,13 € en mouvements réels pour l'exercice 2022.

DÉPENSES PAR SECTION

FONCTIONNEMENT

BUDGET ANNEXE LDA 53

Exercice	Ligne de crédit	Nature	Libellé de la ligne de crédit	Réel ou ordre	Budget	DM2	Total
2022	3	617	ACCREDITATION COFRAC ET ETUDES DIVERSES	R	40 000,00	0,00	40 000,00
2022	10	60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL		8 000,00	0,00	8 000,00
2022	12	60631	PRODUITS D'ENTRETIEN		7 500,00	0,00	7 500,00
2022	13	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		6 000,00	0,00	6 000,00
2022	17	6068	REACTIFS ET CONSOMMABLES DE LABORATOIRE		500 001,13	0,00	500 001,13
2022	19	61358	LOCATIONS MOBILIERES		7 000,00	0,00	7 000,00
2022	21	615221	ENTRETIEN BATIMENTS		80 000,00	0,00	80 000,00
2022	23	6156	MAINTENANCE		110 000,00	0,00	110 000,00
2022	24	61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIELS		27 000,00	0,00	27 000,00
2022	26	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		10 000,00	0,00	10 000,00
2022	27	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT		6 500,00	0,00	6 500,00
2022	28	60612	ELECTRICITE ET GAZ		110 000,00	0,00	110 000,00
2022	30	62871	REMBOURSEMENT CONSEIL GENERAL (FRAIS COMMUNS)		57 400,00	0,00	57 400,00
2022	33	6236	FRAIS D'IMPRESSION			0,00	0,00
2022	37	6182	DOCUMENTATION		3 500,00	0,00	3 500,00
2022	38	6188	AUTRES FRAIS DIVERS		500,00	0,00	500,00
2022	40	6261	FRAIS D AFFRANCHISSEMENT		2 000,00	0,00	2 000,00
2022	42	6241	TRANSPORT DE BIENS		10 000,00	0,00	10 000,00
2022	45	62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS		500,00	0,00	500,00
2022	47	62871	REMBOURSEMENT CONSEIL GENERAL CHARGES DE PERSONNEL		2 355 000,00	150 000,00	2 505 000,00
2022	48	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		57 500,00	0,00	57 500,00
2022	53	6228	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		230 500,00	0,00	230 500,00
2022	56	6184	FORMATION		12 000,00	0,00	12 000,00
2022	92	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		1 000,00	0,00	1 000,00

Exercice	Ligne de crédit	Nature	Libellé de la ligne de crédit	Réel ou ordre	Budget	DM2	Total
2022	93	6583	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES		500,00	0,00	500,00
2022	8147	6541	CREANCES ADMISES NON VALEURS		5 000,00	0,00	5 000,00
2022	8148	6542	CREANCES ETEINTES		2 500,00	0,00	2 500,00
2022	9150	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		2 000,00	0,00	2 000,00
2022	14160	6234	RECEPTIONS		150,00	0,00	150,00
2022	14161	6238	DIVERS		500,00	0,00	500,00
2022	14163	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT ATDB			0,00	0,00
2022	15166	615221	ENTRETIEN DE BATIMENTS ATDB			0,00	0,00
2022	15167	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES			0,00	0,00
2022	17168	6817	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS		8 888,00	0,00	8 888,00
			SOUS TOTAL	R	3 661 439,13	150 000,00	3 811 439,13

2022	66	023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	O	590 938,64	0,00	590 938,64
2022	83	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		317 963,00	0,00	317 963,00
			SOUS TOTAL	O	908 901,64	0,00	908 901,64

			TOTAL		4 570 340,77	150 000,00	4 720 340,77
--	--	--	--------------	--	---------------------	-------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

BUDGET ANNEXE LDA 53

Exercice	Ligne de crédit	Nature	Libellé de la ligne de crédit	Réel ou ordre	Budget	DM2	Total
2022	4118	21828	MATERIEL DE TRANSPORT	R		0,00	0,00
2022	4119	21578	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE		503 878,42	0,00	503 878,42
2022	4124	2031	FRAIS D ETUDES DRB		7 950,00	4 000,00	11 950,00
2022	4126	2313	TRAVAUX LDA		792 917,82	-4 000,00	788 917,82
2022	8149	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		40 000,00	0,00	40 000,00
2022	10154	2313	TRAVAUX DRB		71 253,76	0,00	71 253,76
			SOUS TOTAL	R	1 416 000,00	0,00	1 416 000,00

2022	7144	13913	SUBV D EQUIP TRANFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - DEPARTEMENTS	O	309 229,00	0,00	309 229,00
2022	11156	13911	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX		11 886,00	0,00	11 886,00
			SOUS TOTAL	O	321 115,00	0,00	321 115,00

			TOTAL		1 737 115,00	0,00	1 737 115,00
--	--	--	--------------	--	---------------------	-------------	---------------------

RECETTES PAR SECTION

FONCTIONNEMENT

BUDGET ANNEXE LDA 53

Exercice	Ligne de crédit	Nature	Libellé de la ligne de crédit	Réel ou ordre	Budget	DM2	Total
2022	50	70641	TAXES D ANALYSES	R	2 514 392,00	0,00	2 514 392,00
2022	51	75822	PRISE EN CHARGE DEFICIT BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMINI PAR BUDGET PRINCIPAL		740 000,00	148 456,71	888 456,71
2022	52	7473	DOTATION CONSEIL GENERAL (CAMPAGNE PROPHYLAXIE)		199 000,00	0,00	199 000,00
2022	88	75888	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		100,00	0,00	100,00
2022	4132	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		794 733,77	0,00	794 733,77
2022	4134	7584	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		1 000,00	0,00	1 000,00
2022	17169	7817	REPRISES SUR DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS			1 543,29	1 543,29
			SOUS TOTAL	R	4 249 225,77	150 000,00	4 399 225,77
2022	7145	777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L EXERCICE	O	321 115,00	0,00	321 115,00
			SOUS TOTAL	O	321 115,00	0,00	321 115,00
			TOTAL		4 570 340,77	150 000,00	4 720 340,77

INVESTISSEMENT

BUDGET ANNEXE LDA 53

Exercice	Ligne de crédit	Nature	Libellé de la ligne de crédit	Réel ou ordre	Budget	DM2	Total
2022	94	001	RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE	R	828 212,36	0,00	828 212,36
2022	6143	1313	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL		0,00	0,00	0,00
2022	13158	024	PRODUIT DES CESSIONS D IMMOBILISATIONS (RECETTES)		1,00	0,00	1,00
			SOUS TOTAL	R	828 213,36	0,00	828 213,36
2022	67	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	O	590 938,64	0,00	590 938,64
2022	72	281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS		1 833,00	0,00	1 833,00
2022	73	281578	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		140 810,00	0,00	140 810,00
2022	74	28188	AUTRES		325,00	0,00	325,00
2022	75	281828	MATERIEL DE TRANSPORT		7 157,00	0,00	7 157,00

Exercice	Ligne de crédit	Nature	Libellé de la ligne de crédit	Réel ou ordre	Budget	DM2	Total
2022	77	281838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE		742,00	0,00	742,00
2022	78	2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES		56 056,00	0,00	56 056,00
2022	80	281318	AMORTISSEMENT DES AUTRES BATIMENTS PUBLICS		105 314,00	0,00	105 314,00
2022	11155	281538	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES RESEAUX DIVERS		5 726,00	0,00	5 726,00
			SOUS TOTAL	O	908 901,64	0,00	908 901,64
			TOTAL		1 737 115,00	0,00	1 737 115,00

MISSION 6 SPORT ET CULTURE

6-00 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - MISSION SPORT ET CULTURE

Rapporteur : Gérard DUJARRIER

⇒ **au titre du programme *sport***

→ au titre de l'action *Espace Mayenne*

➤ restitution de crédits comme suit :

- ✓ 77 640 € en dépenses d'investissement (71 137,02 € pour les travaux d'Espace Mayenne et 6 502,98 € au titre des frais d'études) ;
- ✓ 800 000 € en dépenses de fonctionnement au titre de la compensation pour mission de service public à la charge du Département compte tenu du versement effectué en 2021 à hauteur de 506 400 € pour un montant réel établi par la SPLEM à 98 609 € ;
- ✓ 40 000 € en recettes de fonctionnement dans le cadre de la régularisation des primes d'assurances de construction dues après les travaux, ne pouvant être réglées qu'en 2023 ;

➤ inscription en recettes d'investissement de 16 738 € € correspond au montant total des remboursements d'avances sur marchés de travaux.

→ au titre de l'action *Jeux Olympiques et Paralympiques 2024*

➤ restitution de 650 000 € en investissement au titre du plan héritage Mayenne 2024 (200 000 € pour les frais d'études et 450 000 € pour les travaux au regard du calendrier prévisionnel de réalisation des premiers projets retenus) ;

➤ au titre du dispositif d'aides aux centres de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : vote d'une aide en investissement de 77 004,41 € pour l'acquisition de matériels et la réalisation de travaux au Ball-Trap Mayennais de Saint-Loup-du-Gast (stand et parking) et restitution de 100 000 € au regard des besoins et projets connus ;

➤ a approuvé la convention de partenariat à intervenir avec le Ball-Trap Mayennais et autorisé le Président du Conseil départemental à signer ladite convention ainsi que tout autre document s'y rapportant.

→ au titre de l'action *sport de haut niveau et de haute performance*

➤ a reconduit sa participation à la Société anonyme et sportive professionnelle du Stade Lavallois Mayenne Football Club à hauteur de 90 000 €, au titre des missions d'intérêt général pour la saison 2022-2023, en parallèle du marché de prestations publicitaires s'élevant à 252 376 € et de l'aide de 10 000 € allouée pour le développement du pôle féminin ;

- a approuvé la convention de partenariat correspondante et autorisé le Président du Conseil départemental à signer ladite convention ainsi que tout autre document s’y rapportant ;
- inscription dans ce cadre de 50 000 € en dépenses de fonctionnement (15 000 € pour permettre le versement du 1^{er} acompte au titre des missions d’intérêts général et 35 000 € au titre du marché de prestations publicitaires).

⇒ **Au titre du programme culture**

→ **au titre de l’action cinéma**

- restitution de 55 000 € concernant deux lignes d’investissement peu sollicitées en 2022 en raison d’une reprise d’activité difficile (rénovation des salles de cinéma et renouvellement du matériel de projection).

→ **au titre de l’action conventions intercommunales d’appui aux projets culturels de territoire**

- restitution de 60 000 € en fonctionnement concernant des crédits non utilisés, notamment concernant le domaine des arts visuels.

→ **au titre de l’action création, diffusion et action artistique**

- restitution de 101 000 € en fonctionnement du fait du non engagement d’actions ou de dispositifs dès 2022.

→ **au titre de l’action lecture**

➤ ajustements de crédits comme suit :

- ✓ - 8 200 € en fonctionnement portant sur des subventions non sollicitées,
- ✓ - 20 000 € en investissement faisant suite au décalage de la réalisation d’une étude de faisabilité préalable à de futurs travaux sur le bâtiment de la bibliothèque départementale,
- ✓ + 1 200 € en fonctionnement correspondant à de petits travaux de maintenance sur le bâti.

Les crédits votés dans le cadre de la décision modificative n° 2 pour l’exercice 2022 au titre de la mission *Sport et culture* sont récapitulés ci-après :

DONNÉES BUDGÉTAIRES EN CRÉDITS DE PAIEMENT		
Dépenses		
Section	Programme	Nouveaux crédits de paiement (augmentation ou diminution)
Fonctionnement	Culture	-168 000,00 €
	Sport	-747 504,00 €
Fonctionnement		-915 504,00 €
Investissement	Culture	-75 000,00 €
	Sport	-827 640,00 €
Investissement		-902 640,00 €
Total mission Sport et culture		-1 818 144,00 €

Recettes		
Section	Programme	Nouveaux crédits de paiement (augmentation ou diminution)
Fonctionnement	Sport	-40 000,00 €
Fonctionnement		-40 000,00 €
Investissement	Sport	16 738,00 €
Investissement		16 738,00 €
Total mission <i>Sport et culture</i>		-23 262,00 €

MISSION 7 AUTONOMIE

7-00 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - MISSION AUTONOMIE

Rapporteur : Corinne SEGRÉTAIN

⇒ **au titre du programme *autonomie***

- constitution de provisions pour un montant de 13 290 € en dépenses au titre des prestations d'aide sociale pour personnes âgées, concernant trois dossiers ;
- reprise de provisions constituées les années précédentes pour un montant total de 1 648 415 € en recettes dont pour :
 - ✓ risques et charges de fonctionnement en faveur des personnes âgées de 1 600 000 € au titre de provisions constituées antérieurement pour solde de la provision ; étant précisé que cette reprise s'articule avec un mouvement comptable interne sans décaissement ni encaissement, permettant en mission 1 sur le programme *gestion budgétaire et financière*, de mettre en réserve le surplus de droits de mutation (DMTO) et d'affecter la somme au compte réglemantaire et désormais dédié de la nomenclature comptable M 57. La dépense de fonctionnement est ainsi compensée, en recette de fonctionnement, par la reprise des provisions constituées les années passées dans le domaine de la solidarité et de l'autonomie,
 - ✓ garanties d'emprunts concernant 3 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (26 013 €) ;
 - ✓ garanties d'emprunts pour une association relevant du champ du handicap pour 2 907 €
- reprise de provisions pour « impayés » constituées les années précédentes pour un montant total de 15 461,46 € au titre des :
 - ✓ prestations d'aide sociale pour personnes âgées (11 679,46 € pour neuf dossiers), pour lesquelles des recouvrements ont été opérés ;
 - ✓ prestations d'aide sociale concernant une structure pour personnes en situation de handicap (3 782 €).

→ **au titre de l'action *allocations individuelles de solidarité***

- ajustement comme suit des crédits en dépenses de fonctionnement, au vu des réalisations constatées sur les huit premiers mois de l'année :
 - ✓ + 200 000 € au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile versée aux prestataires ;
- ajustement comme suit en recettes de fonctionnement :
 - ✓ + 167 400 € de crédits provenant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dans le cadre du financement de la nouvelle dotation qualité pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) à compter de septembre 2022 ;

- ✓ + 1 120 000 € au titre de la dotation relative à l'APA 1 (versée avant la promulgation de la loi Adaptation de la Société au Vieillissement de 2015) ;
- ✓ + 79 000 € au titre de la dotation relative à l'APA 2 prenant en compte les dispositions de la loi ASV de 2015 dans la reconnaissance et le soutien aux proches aidants,
- ✓ + 276 000 € au titre de la dotation PCH (solde de 10 % de la dotation 2021 restant à percevoir sur 2022).

→ au titre de l'action sociale à l'hébergement

➤ inscription supplémentaire de 117 000 € en recettes de fonctionnement :

- ✓ + 17 000 € sur la ligne de crédit « mandats annulés sur exercices antérieurs en faveur des personnes âgées » ; en lien avec l'annulation ou réduction de mandats suites aux bilans reçus et l'ajustement des subventions finales allouées aux opérateurs de la « conférence des financeurs pour les actions de prévention » pour les années 2019 et 2020 ;
- ✓ + 100 000 € concernant les recettes des personnes en situation de handicap « recouvrements sur bénéficiaires », afin d'ajuster le montant tenant compte de la projection attendue au 31/12/2022.

→ au titre de l'action actions partenariales, de prévention, de professionnalisation et d'études

➤ inscription en dépenses de fonctionnement de 601 430 € :

- ✓ + 472 530 € au titre de la dotation qualité pour les Services d'aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) mise en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2022 fixant une majoration horaire à + 3 € / heure ;
- ✓ + 128 900 € au titre de la mise en œuvre du nouveau projet d'Aide à la Vie Partagée (AVP) pour accompagner le déploiement de l'habitat inclusif à compter du 1^{er} septembre 2022 (financement à 80 % par la CNSA) ;

➤ inscription de 396 800 € en recettes de fonctionnement :

- ✓ + 128 900 € au titre du financement par la CNSA, du projet d'Aide à la Vie Partagée mentionné ci-dessus ;
- ✓ + 142 900 € au titre de la dotation versée par la CNSA pour les actions de prévention ;
- ✓ + 125 000 € au titre de crédits CNSA concernant la compensation financière des revalorisations salariales du « Ségur de la santé » pour les personnels soignants et travailleurs sociaux intervenant dans le champ du handicap.

→ au titre de l'action plan May'ainés

➤ restitution en dépenses d'investissement d'un montant total de 1 270 900 € concernant des contributions de soutien à l'investissement :

- ✓ - 848 500 € au titre de l'aide aux projets immobiliers des EHPAD, compte tenu du retard des travaux concernant le projet d'un établissement avec un report sur 2023 ;
- ✓ - 155 400 € concernant le financement d'un véhicule adapté par EPCI, au vu des crédits non dépensés et reprogrammés sur 2023 ;
- ✓ - 67 000 € au titre de l'habitat seniors compte tenu des projets et des dépenses restant à réaliser au 31/12/2022 ;
- ✓ - 200 000 € au titre de l'aide à l'aménagement de logements au vu des crédits restants non engagés à ce jour ;

➤ transfert de crédits de 47 820 € entre la ligne relative à l'action santé du plan May ainés (subvention) et la ligne « bâtiments publics cube virtuel » (acquisition) suite à un changement de nature comptable réglementaire.

Les crédits votés dans le cadre de la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022 au titre de la mission *Autonomie* sont récapitulés ci-après :

DONNÉES BUDGÉTAIRES EN CRÉDITS DE PAIEMENT

Dépenses

Section	Programme	Nouveaux crédits de paiement (augmentation ou diminution)
Fonctionnement	Autonomie	814 720,00 €
Fonctionnement		814 720,00 €
Investissement	Autonomie	-1 270 900,00 €
Investissement		-1 270 900,00 €
Total mission <i>Autonomie</i>		-456 180,00 €

Recettes

Section	Programme	Nouveaux crédits de paiement
Fonctionnement	Autonomie	3 804 615,00 €
Fonctionnement		3 804 615,00 €
Total mission <i>Autonomie</i>		3 804 615,00 €

MISSION 8 ATTRACTIVITÉ

8-00 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - MISSION ATTRACTIVITÉ

Rapporteur : Christelle AURÉGAN

⇒ **au titre du programme *attractivité***

➤ autorisation donnée au Président du Conseil départemental pour signer la convention de cession des droits d'auteur relative à la marque « Mayenne » à intervenir entre le Département et le cédant.

⇒ **au titre du programme *tourisme***

→ **au titre de l'action *enrichir l'offre de qualité des équipements***

➤ restitution de 112,12 € au titre du dispositif de soutien aux sites touristiques (versement réalisé de l'ensemble des subventions).

→ **au titre de l'action *autres interventions sur le domaine départemental***

➤ restitution de crédits d'investissement d'un montant total de 185 000 € :

- ✓ - 15 000 € au titre des travaux sur les boucles multi-randonnée, aucun aménagement n'étant prévu d'ici la fin de l'année ;
- ✓ - 70 000 € pour l'aménagement du schéma vélo eu égard aux coûts de mise en œuvre, étant précisé que les restes à financer pourront être réinscrits en 2023 ;
- ✓ - 100 000 € au titre de la mise en œuvre du schéma de signalisation touristique ne comprenant cette année que le niveau 3 de signalisation, étant précisé que les restes à financer seront réinscrits en 2023 pour poursuivre l'opération.

→ **au titre de l'action *valorisation touristique de la rivière la Mayenne***

➤ inscription de 45 000 € de crédits nouveaux en investissement pour permettre de couvrir l'ensemble des opérations de rénovation de la maison éclusière de Mirvault (hausse du coût de certains matériaux et des coûts de main d'œuvre) ;

➤ restitution de 10 227 € en dépenses de fonctionnement concernant la rémunération des conventions d'éclusage 2022, ces prestations s'étant achevées en septembre.

⇒ **Au titre du programme *patrimoine***

→ **au titre de l'action *château de Sainte-Suzanne et pays d'art et d'histoire Coëvrons-Mayenne***

➤ restitution de 195 000 € en dépenses d'investissement dans le cadre de l'abandon du projet de refonte partielle du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), au profit d'une refonte totale qui sera opérée en 2023-2024 ;

- restitution en recettes de 5 000 € en investissement dans le cadre d'une subvention réellement attribuée par la Région pour l'exposition de valorisation du patrimoine (ancien canton de Lassay-les-Châteaux) et de 13 000 € en fonctionnement afin d'ajuster les crédits à la somme effectivement perçue pour le financement du Pays d'art et d'histoire.

→ au titre de l'action *musée Robert Tatin*

- restitution de 3 000 € en dépenses d'investissement en raison d'opérations non engagées (mobilier d'exposition) et de 5 000 € en fonctionnement sur la ligne « prestations de services » non consommée en totalité (éclairage nuit des musées) ;
- inscription de 3 800 € en recettes de fonctionnement afin d'ajuster les crédits réellement perçus à la suite du versement de la subvention 2022 par l'Etat (DRAC) pour les expositions et l'action culturelle et pédagogique.

→ au titre de l'action *sites de Jublains*

- inscription de 3 000 € en recettes de fonctionnement correspondant à l'ajustement de la subvention perçue par la DRAC pour les actions de médiation.

→ au titre de l'action *archéologie*

- restitution de 47 206,81 € en recettes de fonctionnement afin d'ajuster les crédits inscrits aux recettes effectivement perçues pour les opérations d'archéologie préventive et la subvention de la Région pour la fouille programmée 2021 ;
- inscription de 500 € afin d'ajuster la subvention perçue de l'Etat pour l'opération de la fouille programmée.

→ au titre de l'action *projets départementaux*

- inscription en dépenses de fonctionnement de 17 000 € correspondant à l'entretien du site de Sainte-Suzanne (travaux de maçonnerie sur le logis) ;
- restitution de 98 426,90 € en recettes d'investissement correspondant à des subventions de l'Etat et de la Région non perçues sur l'exercice 2022 (décalage de calendrier de travaux des opérations de restauration de la forteresse, de rénovation des espaces d'exposition et de renouvellement de la muséographie du musée de Jublains)

→ au titre de l'action *gestion du patrimoine écrit et sonore départemental*

- restitution de crédits de fonctionnement comme suit :
 - ✓ - 10 000 € sur la ligne dédiée aux expositions, en raison de la reprogrammation de l'exposition *Trente Glorieuses en Mayenne 1945-1975* (manque de disponibilité des scénographes et graphistes dans le programme de travail défini liée à une forte reprise d'activité post Covid) ;
 - ✓ - 40 000 € en lien avec le caractère infructueux du marché triennal de décontamination des documents infestés, lancé fin 2021, et pour lequel une solution alternative a été mise en œuvre ;
 - ✓ - 5 000 € concernant une publication non mise en œuvre cette année ;
- inscription de 300 € pour le défraiement des intervenants extérieurs à la région Pays de la Loire ayant accepté de donner une conférence dans le cadre du cycle *Les samedis de l'Histoire* en 2022.

⇒ **au titre du programme *communication***

→ au titre de l'action *pôle éditorial*

- inscription de 61 500 € en dépenses de fonctionnement correspondant à l'impression du prochain numéro du magazine départemental *May mag*, en lien avec la forte hausse des coûts du papier .

Les crédits votés dans le cadre de la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022 au titre de la mission *Attractivité* sont récapitulés ci-après :

DONNÉES BUDGÉTAIRES EN CRÉDITS DE PAIEMENT

Dépenses

Section	Programme	Nouveaux crédits de paiement (augmentation ou diminution)
Fonctionnement	Communication	61 500,00 €
	Patrimoine	- 42 700,00 €
	Tourisme	-10 227,00 €
Fonctionnement		8 573,00 €
Investissement	Patrimoine	-198 000,00 €
	Tourisme	-140 112,12 €
Investissement		-338 112,12 €
Total mission <i>Attractivité</i>		-329 539,12 €

Recettes

Section	Programme	Nouveaux crédits de paiement (augmentation ou diminution)
Fonctionnement	Patrimoine	-52 906,81 €
Fonctionnement		-52 906,81 €
Investissement	Patrimoine	- 103 426,90 €
Investissement		- 103 426,90 €
Total mission <i>Attractivité</i>		-156 333,71 €

MISSION 9

ENSEIGNEMENT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

9-00 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 - MISSION ENSEIGNEMENT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

Rapporteur : Sylvie VIELLE

⇒ **au titre du programme *collèges***

→ au titre de l'action *crédits de fonctionnement des collèges privés*

- restitution de 15 000 € en dépenses de fonctionnement compte-tenu du reste à réaliser ;
- création d'une ligne « acquisition de gourdes » avec inscription de 17 280 € afin d'en doter les élèves de 6^{ème} des collèges privés.

→ au titre de l'action *crédits de fonctionnement des collèges publics*

- inscription de 115 000 € en fonctionnement au titre de la dotation de fonctionnement exceptionnelle votée le 26 septembre 2022, étant précisé que le reliquat de cette dotation, d'un montant total de 300 000 €, est financé par l'enveloppe de crédits non-affectés et par transfert de crédits inutilisés au sein d'autres actions.
- inscription de 25 000 € concernant les prestations de services au vu des dépenses prévisionnelles ;
- restitution de 10 000 € au titre de l'enveloppe « maintenance des équipements de cuisine » en raison d'un besoin inférieur aux prévisions ;
- création d'une ligne « acquisition de gourdes » avec inscription de 21 120 € afin d'en doter les élèves de 6^{ème} des collèges publics.

→ au titre de l'action *travaux dans les collèges publics*

- inscription de crédits de fonctionnement complémentaires comme suit :
 - ✓ + 17 000 € au titre de l'enveloppe « collèges publics entretien et réparation » ;
 - ✓ + 18 000 € sur l'enveloppe « collèges publics espaces verts » ;
 - ✓ + 15 000 € sur l'enveloppe « contrats de prestations de services » ;
 - ✓ + 10 000 € sur l'enveloppe « achats pièces chauffage » ; étant précisé que ces inscriptions supplémentaires consistent à ajuster les enveloppes concernées à hauteur des dépenses prévisionnelles, en lien avec l'inflation constatée ;
- restitution de 500 000 € en investissement au titre des frais d'étude en raison du décalage de calendrier concernant l'opération de construction du nouveau collège de Laval (site J. Monet) ;
- inscription de 221 550 € en recettes d'investissement concernant l'internat de réussite scolaire afin de tenir compte de la participation de l'Etat à la réhabilitation de l'internat du collège Volney de Craon.

⇒ **au titre du programme *enseignement supérieur, recherche et innovation***

→ au titre de l'action *accompagnement des établissements d'enseignement supérieur*

- inscription de 12 500 € en dépenses de fonctionnement afin de financer les frais de location de modulaires à l'antenne lavalloise de l'université du Maine, mis en place en raison de l'ouverture de nouvelles options au sein de l'antenne.
- *en dépenses d'investissement*
 - ✓ restitution de 113 000 € sur l'enveloppe « équipement Ecole Design » afin d'ajuster les crédits à hauteur du dernier plan de financement, dans la perspective de l'ouverture d'une antenne à Laval.
 - ✓ restitution de 75 000 € sur l'enveloppe « travaux ESIEA » (ajustement à hauteur des dépenses prévisionnelles) ;
 - ✓ restitution de 31 196,88 € concernant l'enveloppe « frais d'étude ESTACA », lié au report du calendrier de l'opération.

→ au titre de l'action *aides aux étudiants*

- inscription de 3 595,65 € au titre des « dotations aux provisions » pour une provision sollicitée par le comptable public concernant les prêts aux étudiants (difficultés de recouvrement).

⇒ **au titre du programme *jeunesse et citoyenneté***

→ au titre de l'action *coopération et jumelages internationaux* :

- restitution de 10 000 € concernant l'enveloppe Souabe échange jeunes au regard du nombre de projets soutenus et de l'absence de projet identifié d'ici la fin de l'année 2022.

Les crédits votés dans le cadre de la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022 au titre de la mission *Enseignement, jeunesse et citoyenneté* sont récapitulés ci-après :

DONNÉES BUDGÉTAIRES EN CRÉDITS DE PAIEMENT		
Dépenses		
Section	Programme	Nouveaux crédits de paiement (augmentation ou diminution)
Fonctionnement	Collèges	213 400,00 €
	Enseignement supérieur recherche et innovation	16 096,00 €
	Jeunesse et citoyenneté	-10 000,00 €
Fonctionnement		219 496,00 €
Investissement	Collèges	- 500 000,00 €
	Enseignement supérieur recherche et innovation	-219 196,88 €
Investissement		- 719 196,88 €
Total mission <i>Enseignement, jeunesse et citoyenneté</i>		- 499 700,88 €

Recettes		
Section	Programme	Nouveaux crédits de paiement
Investissement	Collèges	221 550,00 €
Investissement		221 550,00 €
Total mission <i>Enseignement, jeunesse et citoyenneté</i>		221 550,00 €

Le Président,



Olivier RICHEFOU

Publication du présent relevé par mise en ligne sur le site du Conseil départemental le : **14 novembre 2022**
et insertion au recueil des actes administratifs du Département de novembre 2022 - n° 375

DATES DE LA PROCHAINE RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (à l'Hôtel du Département) :

- **jeudi 15 et vendredi 16 décembre 2022 à 9h30 (journées) : budget primitif du Département pour l'exercice 2023 (budget principal et budgets annexes).**